

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 22

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

**L'an deux mil vingt-cinq
et le vingt-cinq septembre à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 19 septembre 2025

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances

Date d'affichage
Le 19 septembre 2025

M. Julien MERLE, Président

Présents : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. GEORGES BOUTINOT, M. ROLAND ROTICCI, MME BRIGITTE MACHARD, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE ICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRA, MME CORINNE BIGOT, MME CHRISTINE LANTHELME, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT.

Ayant donné pouvoir à un conseiller : M. HERVE AURIACH MME LILIANE DIAZ, M. LOUIS DRIEY A M. Julien MERLE, M. JOSEPH SAURA A Mme Corinne BIGOT, MME FRANÇOISE CARRERE A MME MARIE-JOSE AUNAVE, MME PATRICIA RICHARD A MME BRIGITTE MACHARD, M. JEAN-MICHEL MARLOT A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. PATRICK PICHON A M. ROLAND ROTICCI, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT A M. Marc GABRIEL.

Absents : M. MICHEL VIDAL, M. FABRICE LEAUNE

Secrétaire de séance : M. Georges BOUTINOT

Rapporteur : Mme Isabelle DALADIER-MARTIN

Délibération
n°2025-106
Rapport d'activité 2024
du Syndicat mixte de
l'Ouvèze provençale
/ APPROBATION

Le rapporteur expose :

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019-044 en date du 23 mai 2019 relative au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat mixte de l'Ouvèze provençale ;

Considérant que le rapport d'activité 2024 du Syndicat mixte de l'Ouvèze provençale (SMOP) est destiné à l'information des élus et du public et qu'il retrace l'ensemble des actions et décisions prises au cours de l'année,

Le Conseil communautaire est appelé à approuver le rapport d'activité 2024 du Syndicat mixte de l'Ouvèze provençale, joint en annexe.

Le rapporteur entendu

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02 10 25

ID : 084-248400160-20250925-DEL_2025106-DE



Le Conseil délibère,

Approuve le rapport d'activité 2024 du Syndicat mixte de l'Ouvèze provençale, joint en annexe,

Précise qu'après son adoption, ce rapport sera consultable au siège de la Communauté de communes et sur son site Internet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

**Délibération
n°2025-106
Rapport d'activité 2024
du Syndicat mixte de
l'Ouvèze provençale
/ APPROBATION**

Le secrétaire de séance,


Georges BOUTINOT

Le Président,
Julien MERLE
